

AU FIL DE **L'ORGE**

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

Les berges privées
révèlent leurs secrets

n° 103

DÉCEMBRE 2016



SYNDICAT DE L'ORGE



François Cholley,
 Président du Syndicat de l'Orge
 Maire de Villemoisson-sur-Orge
 Vice-président de Cœur d'Essonne
 Agglomération

Présent pour l'avenir !

Édito

Après la crue de juin dernier, nous sommes heureux de constater que **le Plan de Prévention des risques Inondation**, le « PPRI Orge/Sallemouille », est réactivé par le Préfet et vient compléter le Plan de gestion du risque inondation de la Seine. Ce dispositif a pour objet de caractériser le risque inondation par débordement de l'Orge et de la Sallemouille et de préconiser des mesures visant à fixer des zones inconstructibles et à réduire la vulnérabilité des biens en zones inondables. Il vaut servitude d'utilité publique pour toute autorisation d'urbanisme située en zone de risque. Il est opposable à toute personne publique ou privée. Ce plan sera soumis à enquête publique en 2017 après l'actuelle phase de consultation dans l'ensemble des communes de notre territoire, sachant que nombre d'entre elles ont déjà intégré ces obligations dans leurs plans locaux d'urbanisme.

Autre objectif important pour la vallée de l'Orge, **la qualité des cours d'eau**. Cette qualité dépend de nombreux facteurs et notamment de la constitution des berges. Chacun comprend qu'il est préférable qu'elles soient naturelles avec herbe et arbustes plutôt qu'en béton. C'est pour cette raison que notre Syndicat a souhaité mener une étude sur les berges privées de notre territoire afin que la rivière retrouve un bon état écologique et chimique. En effet, si les propriétaires ont des droits, ils ont aussi des devoirs, parfois mal connus et peu appliqués, notamment au regard de l'obligation d'entretien de la végétation et de l'écoulement naturel des eaux. C'est le sens de cette enquête ambitieuse et de notre volonté d'engager une action forte de sensibilisation auprès des propriétaires-riverains des cours d'eau. Alors, pour tout savoir sur la gestion des berges privées, rendez-vous en page 5.

Enfin, pour une meilleure représentativité du territoire à l'aval, notre comité syndical, réuni en assemblée générale en novembre dernier, a élu **deux nouvelles vice-présidentes** pour le Bureau de notre Syndicat.

Bonne lecture et excellentes fêtes de fin d'année !



SYNDICAT DE L'ORGE



Sommaire



En amont, en aval
La vie de l'Orge
 Panorama de nos actions



Dans notre élément
 Les berges privées
 révèlent leurs secrets



Dialogues durables
 Qui se cache derrière
 votre facture d'eau ?



ÉchoSystèmes
 Jardinot cultive
 le respect de la nature



Seconde nature
 S'engager pour l'écocitoyenneté



Découverte
 Le Syndicat de l'Orge
 guide votre promenade
 dans la vallée



Ça s'est passé dans la vallée Petites foulées pour la Valdorgienne !



C'est dans une ambiance festive, le dimanche 18 septembre dernier, que s'est déroulée la 14^e édition de la Valdorgienne, une course de 16 km qui traverse le territoire de la vallée de l'Orge d'Arpajon à Morsang-sur-Orge. Après un échauffement en musique, animé par les éducateurs sportifs de Cœur d'Essonne Agglomération, les 980 participants déguisés, répartis en 406 équipes se sont élancés sur le parcours qui, pour l'essentiel, suivait le cours de l'Orge.



Pour en savoir plus
cœuresonne.fr/rubrique_loisirs

Athis-Mons

Galop d'essai pour le débardage dans la vallée

À l'occasion du réaménagement des berges et du lit de l'Orge au Coteau des Vignes, le Syndicat a préféré la force de l'animal à la force de la machine pour évacuer les troncs et branches abattus dans le bois qui borde la passerelle des cheminots.



Il était en effet nécessaire de créer des trouées sur ce boisement laissé à l'état sauvage depuis plusieurs années alors qu'une faune et flore spécifiques des zones humides restent à préserver. L'usage de cette technique ancestrale de débardage équestre est une première pour le Syndicat de l'Orge. Si le bilan de cette expérience est positif, gageons que les promeneurs croisent de nouveau un percheron au travail dans la vallée !



Retrouvez notre reportage
sur notre chaîne Youtube, rubrique paysage



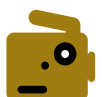
Inventaires des chauves-souris La vallée a tant besoin d'elles !

Dans le cadre des inventaires faunistiques réalisés par le Syndicat de l'Orge depuis plusieurs années, une campagne d'évaluation sur le peuplement des chiroptères a été conduite par un bureau d'études spécialisées. Ce petit mammifère volant n'émettant pas de sons audibles par l'homme, un appareil à ultrasons permet donc de repérer et comptabiliser le nombre et les différentes espèces présentes sur les secteurs d'étude choisis. Cette opération a eu lieu pendant la nuit, à l'heure où les chauves-souris sont les plus actives. C'est un indicateur intéressant en matière de biodiversité.



6 espèces
sont répertoriées
dans la vallée
de l'Orge.

On dénombre depuis 2010, 6 espèces de chiroptères dans la vallée dont 2 sont assez rares en Ile-de-France. Grâce à ce nouvel inventaire, le Syndicat souhaite aujourd'hui connaître l'évolution de la population et ainsi préconiser des aménagements ou le maintien d'espaces naturels où les chauves-souris pourront se développer. Conserver les arbres vieillissants ou creux comme les tilleuls permettra par exemple de mieux préserver cette espèce essentielle à l'équilibre des milieux naturels de la vallée. Affaire à suivre...

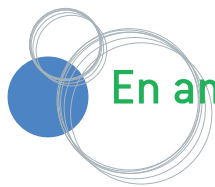


Retrouvez notre vidéo
sur notre chaîne Youtube, rubrique études



une
chauve-souris
peut vivre
jusqu'à

16
ans



En amont, en aval

La vie de l'Orge

Morsang-sur-Orge En finir avec les odeurs du réseau d'assainissement

Début septembre, une unité de désodorisation par charbon actif a été mise en place en aval de la Place des 3 Martyrs à Morsang-sur-Orge pour le traitement des odeurs* du réseau d'assainissement. Le principe est de mettre en place un système de traitement de l'air vicié par apport d'air neuf avant extraction et évacuation de l'air. Ce nouveau système devrait permettre l'élimination de 99% des odeurs ! Coût des travaux : 150 000 €.

Une unité de désodorisation a également été installée à Athis-Mons, elle comporte un traitement biologique et un traitement par charbon actif avec deux extracteurs d'air.

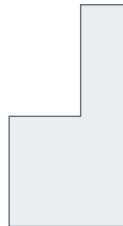


Extracteur d'air à Morsang-sur-Orge



Unité de désodorisation à Athis-Mons

Apport air neuf
par une « chambre
d'insufflation d'air neuf »



Sens d'écoulement des effluents
(eaux usées)

Désodorisation



Ventilateur d'extraction



Rejet



Comment fonctionne une unité de désodorisation ?

* Ces odeurs sont générées par la fermentation des eaux usées.

Trame verte et bleue

Stop au déclin de la biodiversité !

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue vise à préserver et reconstituer les continuités écologiques nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique des espèces terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Enrayer le déclin de la biodiversité, telle est donc l'ambition de la Trame verte et bleue et celle du Syndicat de l'Orge qui comptabilise aujourd'hui 28 ouvrages hydrauliques abaissés sur 32 le long de l'Orge.



De manière générale, on note trois types d'obstacles à la continuité écologique des cours d'eau :

les seuils en rivières : 68,4%

les barrages : 15,6%

les radiers de pont : 14,4%

Plusieurs stratégies existent pour rétablir la continuité écologique d'un cours d'eau :

- aménager des dispositifs de franchissement (passes à poisson ; rivières de contournement) prenant en compte les spécificités de chaque espèce ;
- démonter les ouvrages (technique la plus efficace) ;
- adapter les consignes de gestion des ouvrages (ouverture temporaire, périodique ou permanente des vannes).

[Sources Onema]





Dans notre élément

Les berges privées révèlent leurs secrets



.....

Grâce à leur pouvoir épuratoire, les berges jouent un rôle essentiel dans la qualité des cours d'eau. Par les niches et abris qu'elles accueillent et le corridor écologique qu'elles créent entre l'amont et l'aval du cours d'eau, elles rassemblent une faune et une flore diversifiées. Mobilisé pour les protéger, le Syndicat a souhaité approfondir ses connaissances sur les berges privées à travers une étude qui a nécessité 18 mois de travail.

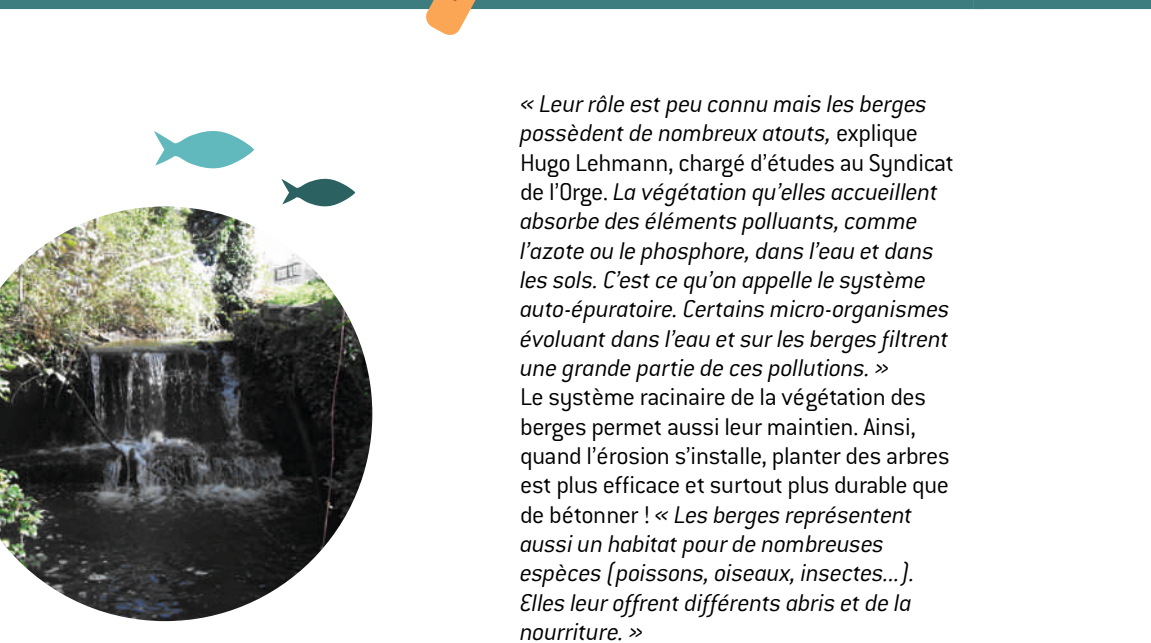
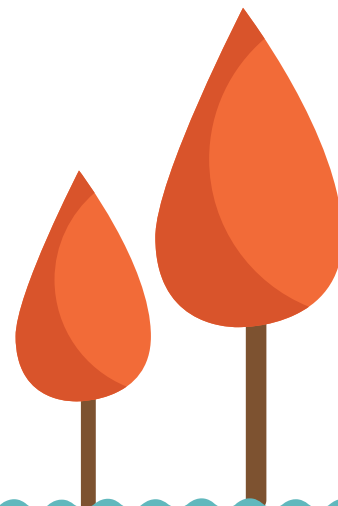


Dans notre élément



« Nous devons être pédagogues pour faire comprendre aux riverains les enjeux cachés derrière l'entretien des berges. »

Hugo Lehmann



« Leur rôle est peu connu mais les berges possèdent de nombreux atouts, explique Hugo Lehmann, chargé d'études au Syndicat de l'Orge. La végétation qu'elles accueillent absorbe des éléments polluants, comme l'azote ou le phosphore, dans l'eau et dans les sols. C'est ce qu'on appelle le système auto-épuratoire. Certains micro-organismes évoluant dans l'eau et sur les berges filtrent une grande partie de ces pollutions. »
Le système racinaire de la végétation des berges permet aussi leur maintien. Ainsi, quand l'érosion s'installe, planter des arbres est plus efficace et surtout plus durable que de bétonner ! « Les berges représentent aussi un habitat pour de nombreuses espèces (poissons, oiseaux, insectes...). Elles leur offrent différents abris et de la nourriture. »

La rivière a aussi été inspectée en canoë !

Les détenteurs de berges privées sont propriétaires jusqu'à la moitié du lit de la rivière (uniquement du sol et non de l'eau). Pour réaliser son étude sans pénétrer sur des propriétés privées, le Syndicat avait donc le droit de naviguer mais pas celui de poser le pied à terre ! L'observation en canoë a permis de répondre à cette contrainte. Certains secteurs étaient également inobservables à partir de la berge en raison de la densité de végétation. Là encore, le canoë était la bonne solution.



Pour en savoir plus sur les actions du Syndicat pour l'Orge syndicatdelorge.fr



55% des berges de la vallée sont privées

Les propriétaires des berges privées ont des droits mais aussi des devoirs* notamment par rapport à l'entretien de la végétation et à l'écoulement naturel des eaux. « À ce jour, le Syndicat de l'Orge gère uniquement les berges dont il est propriétaire soit 25% des berges sur l'ensemble du territoire et plus de 50% des berges de l'Orge sans oublier certaines berges communales, poursuit Hugo. Mais un cours d'eau c'est une continuité écologique ! Un désordre qui a lieu sur une parcelle privée peut impacter l'ensemble de la rivière. Intervenir sur les berges privées éviterait ainsi une gestion morcelée du territoire et permettrait de préserver davantage le cours d'eau. »

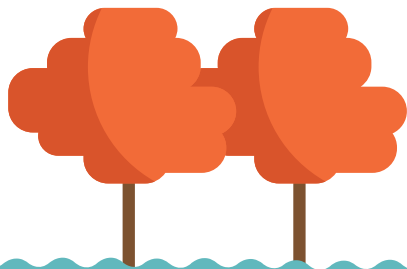
Cette logique s'inscrit dans un contexte réglementaire contraint. La Directive européenne sur l'eau demande le respect de certains critères afin que la rivière atteigne un bon état écologique et chimique en 2027. Une continuité dans le travail mené sur le cours d'eau est donc nécessaire pour parvenir aux objectifs fixés. Ainsi, début 2015, l'Agence de l'eau Seine Normandie a préconisé au Syndicat d'intégrer les parcelles privées dans la gestion des berges et des cours d'eau.



Une prise de conscience doit émerger

La nécessité de faire un état des lieux de l'intégralité des berges privées est alors apparue. **Afin de repérer les différents désordres qui auraient un impact négatif sur la qualité des cours d'eau, une étude diagnostique a été réalisée durant 18 mois.** Au préalable, un courrier a été envoyé aux propriétaires concernés afin de les informer sur la nature de l'étude, leur rappeler leurs devoirs concernant l'entretien des berges et collecter leurs coordonnées (téléphone, mail) afin de faciliter les échanges.

« L'étude s'est structurée autour de prospections terrain, d'observations menées grâce à un GPS pour établir une cartographie des travaux et d'une estimation financière globale des travaux envisagés. L'organisation, la planification des travaux et leur financement doivent être maintenant décidés par le Syndicat. Un travail de sensibilisation sera également effectué auprès des riverains et des communes notamment via des réunions publiques. »



Parmi les dysfonctionnements relevés par l'étude, deux types de travaux ont été identifiés. « Ceux liés à l'entretien (débroussaillage, élagage, taille...) et qui ne nécessitent pas de matériels spécifiques et ceux ayant trait à l'aménagement (travaux sur des berges en béton ou des ouvrages hydrauliques) qui demandent des études préalables avant réalisation. » Autre difficulté majeure repérée par l'étude : la plantation et le développement des espèces invasives sur les berges privées. Une question qu'il faudra aborder avec les propriétaires.

Tous les détenteurs de berges privées, sur lesquels des problèmes ont été repérés, seront contactés par courrier afin de leur délivrer des conseils pour remédier à ces situations. Un guide leur sera également envoyé pour leur fournir des recommandations générales sur l'entretien et les bonnes pratiques à adopter. Pour Hugo, « la pédagogie est essentielle pour maintenir un cadre de vie agréable, protéger la faune et la flore et contribuer à l'atteinte du bon état écologique de l'Orge. »



18 mois

 d'étude... à pied et sur l'eau !

113 km de cours d'eau prospectés
dont 23 km en souterrain
et 90 km à l'air libre

41 km inspectés en canoë
et 49 km à pied
2639 riverains concernés
2088 parcelles privées visitées

* Les riverains ont une obligation d'entretien du cours d'eau traversant ou longeant leurs propriétés (article L215-14 du Code de l'Environnement).





Connaissez-vous ceux qui se cachent derrière votre facture d'eau ?

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental reconnu par les Nations Unies. La potabilisation, la distribution et l'assainissement de l'eau sont des services dont le prix est fixé par les collectivités territoriales qui assument la régie directe des services de l'eau ou en délèguent tout ou partie à des entreprises privées.

Le prix peut différer selon la localisation et les qualités de l'eau, la géographie de la commune ou encore la densité de sa population. Autant de facteurs nécessitant des équipements et des investissements différents.

Pour bien lire votre facture

La facture d'eau se décompose en 3 parts finançant respectivement :

- le prélèvement et la distribution de l'eau,
- la collecte et l'assainissement des eaux usées dont une partie revient au Syndicat,
- la TVA à 10 % et les taxes perçues par les organismes publics, comme les Agences de l'eau.

Selon l'expression consacrée « l'eau paie l'eau ». Le principe est simple : le prix payé pour l'eau consommée doit permettre d'assurer la durabilité des services de fourniture en eau potable et d'assainissement. La facture d'eau finance donc l'essentiel des coûts de l'eau, une petite part restant à la charge de l'État et des collectivités donc du contribuable.

Depuis une dizaine d'années, la part consacrée à l'assainissement augmente sous l'effet notamment des investissements liés à des exigences environnementales de plus en plus strictes, telle la Directive cadre européenne sur l'eau ou la Directive des eaux résiduaires urbaines (DERU).

Qu'est-ce que la part assainissement ?

Sur la part assainissement, plusieurs collectivités interviennent :

- la commune et/ou les communautés d'agglomération pour la collecte,
- le Syndicat de l'Orge pour le transport,
- le SIAAP pour le transport final, le traitement des eaux usées et l'élimination des boues.

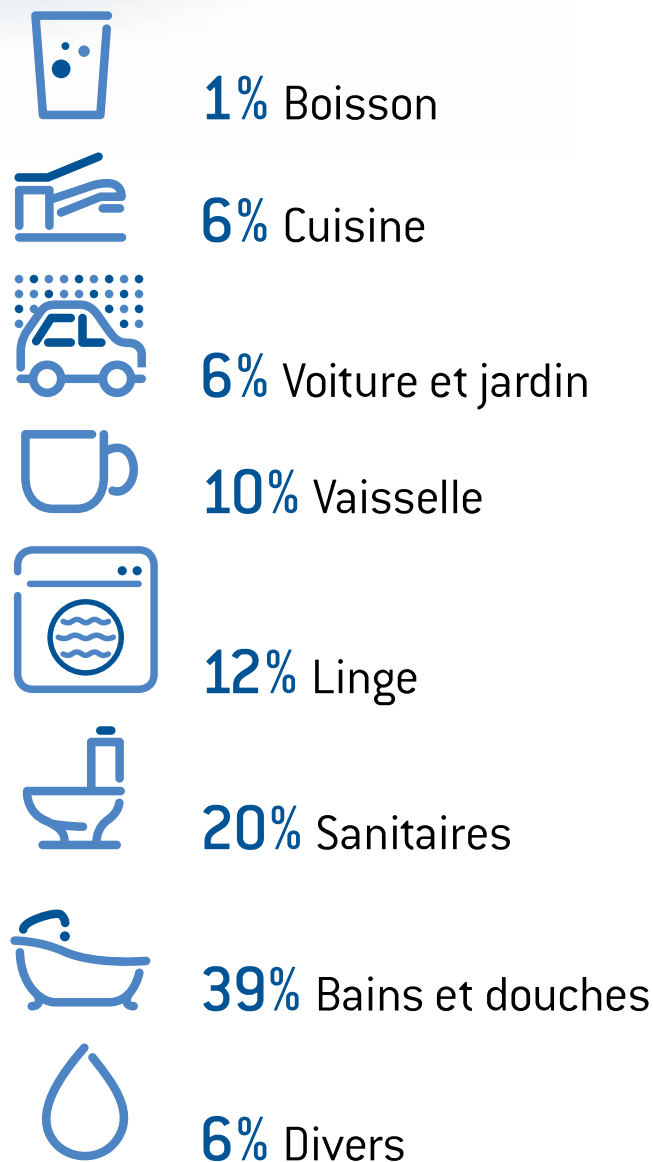
En 2016, la part de la redevance reversée au SIAAP s'élève à 0,910 €/m³ pour les habitants de Paris et de la petite couronne et à 0,529 €/m³ pour les syndicats de la grande couronne associés avec le SIAAP par convention.



L'eau représente un budget moyen annuel de **502 € TTC** (1,37 € TTC/jour) pour une famille consommant 120 m³ d'eau/an.



Répartition de la consommation d'eau selon les différents usages domestiques

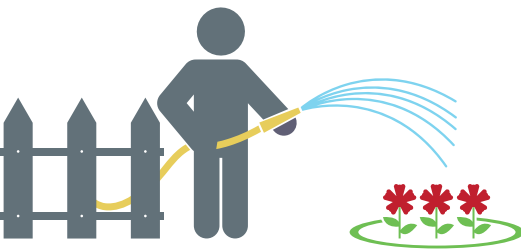


Jardinot cultive le respect de la nature

Yannick Vaillant
et son équipe



Les jardins à St Germain-lès-Arpajon



- 48 000 adhérents jardiniers amateurs
- 3 000 bénévoles, 20 salariés
- 900 comités locaux
- 23 comités régionaux
- 65 centres de jardins familiaux (entre 10 et 120 parcelles par centre)
- 19 € de cotisation/an (conseils et achats groupés de graines)
- 1 magazine "la vie du jardin et des jardiniers"



Créée en 1942, l'association Jardinot (anciennement le Jardin du Cheminot) s'est donnée pour vocation de transmettre à ses adhérents le goût de la nature, le respect de l'environnement, le sens de la solidarité en encourageant toutes les formes de jardinage. Le point sur les actions de l'association avec Yannick Vaillant, Président de la Commission Jardins.

Au Fil de l'Orge : quelle est la vocation de Jardinot ?

Yannick Vaillant : Jardinot constitue l'une des plus grandes associations de jardiniers en France. Signataire d'un accord national relatif à l'usage des pesticides par les jardiniers amateurs passé avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable et le ministère de l'Agriculture, Jardinot s'est fixé deux objectifs principaux : la promotion du jardinage raisonné et la création et gestion de centres de jardins familiaux et collectifs. Jardinot acquiert des terrains souvent non exploités, en loue (notamment à la SNCF ou à Réseau Ferré de France) ou développe des projets en partenariat avec les collectivités locales qui lui confient la gestion du centre de jardins. La plupart de ces centres sont situés en zone urbaine ou à proximité d'agglomérations à forte densité de population et contribuent ainsi à l'amélioration de l'aménagement urbain en préservant des espaces de verdure et de détente pour les bénéficiaires et leur famille qui louent la parcelle entre 60 et 115 € par an. Jardinot pilote également des actions de formation qui visent à un jardinage plus respectueux de l'environnement et participe à des projets pédagogiques, notamment en direction des jeunes.



AFO : Quelle a été votre action sur Saint-Germain-lès-Arpajon ?

Y.V. : Nous avons signé il y a près de 5 ans une convention avec la ville et le Syndicat de l'Orge pour gérer les 25 parcelles de jardins disponibles. Les jardiniers amateurs ont été choisis par la ville et louent une parcelle entre 100 et 150 m². Un responsable du centre de jardins a été désigné par les jardiniers et un suivi annuel est organisé par un technicien de Jardinot qui apporte son expertise en matière de techniques de jardinage biologique, de gestion de l'eau, de compostage ou encore de choix des variétés à planter... Conseils et formations sont également apportés régulièrement par Jardinot, afin que chaque jardinier gère sa parcelle de façon durable. Les jardins de Saint-Germain-lès-Arpajon sont tous dotés d'un petit abri, d'un récupérateur d'eau de pluie, d'une pompe pour puiser l'eau dans la nappe, de toilettes sèches et possèdent des équipements pour les jardiniers à mobilité réduite. Les 25 jardins de Saint-Germain-lès-Arpajon se verront bientôt décerner « le jardinot d'argent », signe d'une gestion écologique raisonnée ! On trouve en effet de tout dans les jardins de Saint-Germain : choux, pommes de terre, tomates, poivrons, potirons, haricots... sans oublier fleurs et herbes aromatiques !



Plus d'informations sur jardinot.fr
Pour les rejoindre : jardinot@jardinot.fr



S'engager pour l'écocitoyenneté

Parmi toutes ses missions, le Syndicat de l'Orge accorde une importance particulière à ses actions d'éducation à l'environnement. Nées de la volonté des élus, elles visent à sensibiliser le jeune public (et leurs parents !) à la préservation des milieux naturels. Le service communication du Syndicat assure la mise en œuvre de cet engagement.

« Nos animations sont gratuites pour les enseignants des écoles de notre territoire qui apprécient de pouvoir en bénéficier. D'autant que nos outils pédagogiques sont en adéquation avec les programmes scolaires. Les écoles sélectionnées pour les classes d'eau doivent avoir un véritable projet autour de l'eau. Chaque animateur assurant une dizaine de classes d'eau par an, nous sensibilisons, en intégrant les ateliers, près de 3000 enfants sur l'ensemble du territoire du Syndicat. »

Des élus déterminés...

Tous les outils pédagogiques développés sont présentés et validés par une dizaine d'élus au sein de la Commission communication du Syndicat. « Dans le cadre de notre stratégie de communication, nous réfléchissons sur les nouveaux outils à élaborer, ceux à améliorer, en accord avec la réalité budgétaire du Syndicat. Nos actions sont priorisées. Notre volonté est de proposer des outils de qualité qui répondent aux besoins des enseignants et des enfants », rappelle Pascale.

Au-delà des élus, les enseignants sont également impliqués dans ces actions. En début d'année scolaire, le Syndicat reçoit ceux qui sont retenus pour une classe d'eau. « On leur explique le déroulement d'une classe d'eau, les notions abordées, la logistique à prévoir aussi...

3000 élèves sensibilisés



Afin d'appréhender les notions essentielles liées au développement durable, de nombreuses animations sont proposées aux enseignants de la vallée de l'Orge par le Syndicat. À l'aide d'outils variés (cahier pédagogique, bandes dessinées, maquettes, vidéos interactives, blog...), 3 animateurs transmettent des connaissances clés autour du thème de l'eau : cycle naturel, biodiversité, lutte contre les inondations, les sources de pollution, eau dans le monde...

« Chaque élève prend ainsi conscience de son rôle dans la préservation de cette précieuse ressource, explique Pascale Simonin, responsable communication et éducation à l'environnement du Syndicat. Notre mission d'éducation à l'environnement s'est nettement renforcée ces 10 dernières années. Éduquer les enfants permet d'en faire des écocitoyens. Par ricochet, nous touchons aussi les parents ! Cette mission s'inscrit aussi en cohérence avec notre stratégie de développement durable. »

30 classes d'eau sur 15 communes du territoire



Donner des clés pour agir

Parmi les principales actions proposées par le Syndicat, il existe les classes d'eau, un projet à l'année suivi par une même classe. Au cours de 9 interventions mensuelles (d'octobre à juin), les élèves abordent de nombreux thèmes liés à l'eau. En classe ou sur le terrain, les élèves découvrent l'importance de cette ressource, l'impact des activités humaines et les actions du Syndicat sur le territoire. Le Syndicat propose aussi des ateliers ponctuels, 3 par an au maximum pour une classe qui n'a pas été retenue dans le programme « classe d'eau. »



Pour s'inscrire animation@syndicatdelorge.fr

... et des enseignants impliqués

Puis au mois de juin, on fait une réunion bilan. On voit ce qui a fonctionné, ce qu'on peut améliorer. C'est un véritable partenariat que nous proposons aux professeurs », poursuit Pascale Simonin.

Ainsi, les 8 bandes dessinées éditées ont été testées avec un comité de lecture constitué d'enfants de 8 à 11 ans et d'un enseignant. Pour l'adaptation en boîte du jeu « À la poursuite de Goutedo », une réunion test a également été organisée. Quant aux nouvelles vidéos interactives, elles ont été conçues avec un comité scientifique et des enseignants.

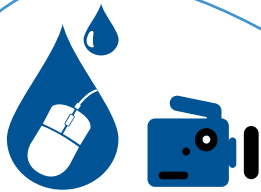
Si les actions d'éducation à l'environnement séduisent les enfants et les professeurs, un écho existe aussi auprès des parents.

« Ils apprennent aussi ! Leurs enfants sont de bons prescripteurs. Bien sûr, rien ne garantit que les bons gestes seront intégrés tout de suite mais on aura planté une petite graine... »



Achetez notre jeu sur syndicatdelorge.fr ou au 01 69 12 15 40

13 ateliers ponctuels dans les écoles de la vallée



Retrouvez nos 5 vidéos "Voyage au pays de l'eau" sur notre chaîne YouTube, rubrique Sensibilisation

540 diplômes d'éco-citoyens distribués



- 1 - Claire Chamallé
- 2 - Alexandre Zurecki
- 3 - Faustine Puech
- 4 - Karine Vincent
- 5 - Pascale Simonin

3 animateurs environnement pour éveiller la curiosité des enfants

 **Karine Vincent**

« Nous faisons passer des messages. Les enfants doivent mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent mais aussi pourquoi on fait tout cela. Il faut les amener à se questionner et leur apporter des réponses. La plupart d'entre eux sont réceptifs et demandeurs. Aucune animation ne se ressemble car les enfants réagissent toujours différemment. Ce travail de sensibilisation est vraiment valorisant. J'aime leur faire découvrir la nature, voir leurs yeux briller. »

 **Alexandre Zurecki**

« Notre rôle est d'éveiller les enfants au respect de l'environnement pour qu'ils deviennent des écocitoyens. Les bons gestes doivent devenir naturels. Plus on les sensibilisera, plus on avancera sur cette prise de conscience nécessaire. C'est un pari sur le futur ! Transmettre toutes ces connaissances est une mission gratifiante. L'intérêt des enfants est une belle récompense, surtout quand nous intervenons en zones sensibles et que nous ouvrons l'esprit de ceux qui n'ont pas souvent l'opportunité de découvrir la nature. »

 **Faustine Puech**

« Nous concevons des supports pédagogiques qui favorisent une meilleure compréhension des milieux naturels. Nos outils et animations permettent de donner aux enfants les clés pour prendre conscience de leur impact sur leur environnement afin qu'ils adoptent des comportements vertueux pour notre terre. Voir les enfants enthousiastes et acteurs dans la préservation des ressources me donne de l'espoir quant à l'avenir de notre planète ! Notre vie est liée à la nature, nous sommes connectés à elle. C'est pour cela qu'il faut la préserver. »

Le Syndicat de l'Orge guide votre promenade dans la vallée

Votre vallée regorge de découvertes, c'est la nouvelle signature qui s'affiche sur les panneaux installés sur l'ensemble des sites et espaces naturels de la vallée de l'Orge. Une belle occasion d'enrichir vos connaissances au fil de vos balades sur notre beau territoire.

Pour le Syndicat de l'Orge, l'ambition de cette nouvelle signalétique est simple : faire prendre conscience aux usagers de la nécessité de protéger les sites et les aménagements et faire découvrir les différents types d'entretien sur l'ensemble du territoire de la vallée.

Faire comprendre les actions du Syndicat...

Les nombreux panneaux installés permettront de sensibiliser les promeneurs à différentes problématiques comme la biodiversité, la gestion des espaces naturels et des équipements techniques conduite par le Syndicat ou encore les aménagements paysagers, le risque inondation... Il s'agit également de marquer clairement l'entrée sur les sites de la vallée, la réglementation associée et les possibilités d'itinéraires de promenade. Rendre visible les espaces où le Syndicat intervient et permettre la compréhension de ses missions, tels sont les deux grands objectifs de ces nouveaux panneaux.

... et offrir aux usagers un nouveau regard sur la nature

Au fil de vos balades, vous découvrirez :

- des **panneaux d'entrée de site** pour accueillir les visiteurs et les aider à se repérer,
- des **panneaux pédagogiques** ayant pour vocation d'expliquer le rôle de certains ouvrages techniques, de montrer la diversité des milieux naturels ou de préciser les actions du Syndicat sur son territoire,
- et des **panneaux d'information** liés à la réglementation, aux comportements à adopter ou encore aux modes de gestion spécifiques à chaque site.

Le balisage et fléchage des itinéraires de promenade ont également fait leur apparition sur les 40 km de pistes de promenade.

Derrière chaque visite, la promesse d'une découverte !

Pour en savoir plus, téléchargez la charte du promeneur, le guide de la promenade de l'Orge et de la Sallemouille sur syndicatdelorge.fr rubrique Loisirs.

